

Règlement des concours

Le présent règlement régit l'organisation de concours de musique, danse et chant ayant lieu chaque 15 août à l'occasion du Festival Plinn à Bourbriac, par l'association de restauration de la Chapelle Notre-Dame du Danouët.

1. Général.....	1
2. Concours.....	2
a. Concours de chant à écouter.....	2
b. Concours de kan ha diskan.....	2
c. Concours de duo libre.....	2
d. Concours de biniou-bombarde.....	3
e. Concours de cornemuse-bombarde.....	3
f. Concours soliste.....	3
g. Concours groupe.....	3
h. Concours de danse.....	3
3. Notations.....	4

1. Général

La participation à l'un de ces concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Concurrents

Les concours sont ouverts aux amateurs et professionnels de tous âges. La participation est gratuite. Chaque concurrent recevra un ticket boisson après sa participation. Les repas du midi et du soir ainsi que les entrées seront également offerts aux concurrents de musique et chant. Les avantages donnés aux concurrents ne s'appliquent pas aux accompagnateurs.

Toute tentative de fraude, tricherie, propos discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe ou autre) ou diffamatoire entraînera automatiquement l'élimination du concurrent concerné.

Les concurrents autorisent l'organisateur à utiliser leur image à des fins promotionnelles des concours, sans limitation de temps ou de territoire.

Jurys

Les jurys sont composés par l'organisation de bénévoles, amateurs ou professionnels, compétents dans leur domaine. Les membres des jurys s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations et à ne pas divulguer d'informations sur les concurrents avant la proclamation des

résultats finaux. Les concurrents qui participent à un concours reconnaissent de fait le jury compétent. À ce titre, ses décisions solidaires demeurent sans appel.

Ponctualité

Les concurrents doivent impérativement être présents aux dates et heures convenues. Un concurrent non présent lors de son passage peut être éliminé, à l'appréciation de l'organisation et du jury. Veuillez également à vous installer rapidement, en vous échauffant et en réglant vos éventuels instruments à l'avance.

Inscriptions

Les inscriptions se font en amont des concours de musique et chant, par <https://danouet.bzh/sinscrire/>. Les inscriptions sur place sont possibles, mais à éviter au maximum pour la bonne organisation de la journée. L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription sur place trop tardive.

Cela ne concerne pas les concours de danse (pas d'inscription).

2. Concours

a. Concours de chant à écouter

Ce concours s'adresse à des chanteurs, solo ou à plusieurs.

Les concurrents devront présenter une mélodie en breton autre que du chant à danser, provenant du terroir plinn ou avoisinant. Cela peut également être une création, à préciser au jury au début du passage.

La prestation ne doit pas excéder 10 minutes.

b. Concours de kan ha diskan

Ce concours s'adresse à des duos ou trios exclusivement composés de chanteurs.

Les concurrents devront présenter une suite plinn. La prestation ne doit pas excéder 15 minutes.

c. Concours de duo libre

Ce concours s'adresse à des duos. Sont acceptés tous les instruments ainsi que le chant, avec obligation d'au moins un instrument dans le groupe, et autres que les couples bombarde/biniou et bombarde/cornemuse. Le concours est ouvert aux instruments identiques.

Les concurrents devront présenter une suite plinn. La prestation ne doit pas excéder 15 minutes.

Le duo vainqueur de ce concours est sélectionné pour le Championnat de Bretagne de Musique Traditionnelle de Gourin, en catégorie duo libre. Il devra se rendre sur le site <https://www.championnatdessonieurs.fr/concours/concours-duos-libres/> pour télécharger et remplir le bulletin d'inscription ainsi que prendre connaissance du règlement. Et notamment faire en sorte que sa suite n'excède pas 10 minutes.

d. Concours de biniou-bombarde

Ce concours s'adresse à des duos comprenant exclusivement une bombarde et un biniou.

Le concours se déroule en trois épreuves : marche, mélodie et danse.

Les prestations de marche et de mélodie doivent être comprises entre trois et cinq minutes. Elles auront lieu le matin.

L'épreuve de danse ne doit pas excéder dix minutes, durant laquelle les concurrents présenteront une suite plinn. Elle aura lieu l'après-midi.

Ce concours est qualificatif pour le Championnat de Bretagne de Musique Traditionnelle de Gourin, les qualifiés étant notifiés par le jury lors de la remise des résultats.

e. Concours de cornemuse-bombarde

Ce concours s'adresse à des duos comprenant exclusivement une bombarde et une cornemuse écossaise.

Le concours se déroule en trois épreuves : marche, mélodie et danse.

Les prestations de marche et de mélodie doivent être comprises entre trois et cinq minutes. Elles auront lieu le matin.

L'épreuve de danse ne doit pas excéder dix minutes, durant laquelle les concurrents présenteront une suite plinn. Elle aura lieu l'après-midi.

Ce concours est qualificatif pour le Championnat de Bretagne de Musique Traditionnelle de Gourin, les qualifiés étant notifiés par le jury lors de la remise des résultats.

f. Concours soliste

Ce concours s'adresse à des concurrents solistes. Sont acceptés tous les instruments.

Les concurrents devront présenter une suite plinn. La prestation ne doit pas excéder 15 minutes.

g. Concours groupe

Ce concours s'adresse à des groupes comprenant au moins 3 personnes. Sont acceptés tous les instruments, ainsi que le chant, mais il ne peut y avoir que des chanteurs, au moins un instrument doit être présent.

Les concurrents devront présenter une suite plinn. La prestation ne doit pas excéder 15 minutes.

h. Concours de danse

Les concours se font par catégorie d'âge et par genre. Chaque catégorie est appelée sur l'aire de danse avant son passage. Il n'y a pas d'inscription préalable ni de dossard.

Les concurrents devront exécuter une suite plinn. Les gagnants désignés par le jury devront se faire connaître des responsables dès la fin de la danse (secrétariat au pied de la scène).

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés, sauf pour le bal en cas de nombre impair de concurrents et avec l'accord du jury.

Les catégories sont généralement les suivantes, mais l'organisation se réserve le droit de les modifier ou regrouper en fonction du nombre de concurrents :

- – 15 ans femmes
- – 15 ans hommes
- 15-30 ans femmes
- 15-30 ans hommes
- 30-45 ans femmes
- 30-45 ans hommes
- 45-60 ans femmes
- 45-60 ans hommes
- + 60 ans femmes
- + 60 ans hommes

A l'issue de tous les concours, le premier de chaque catégorie est invité à redanser une nouvelle suite plinn, afin d'attribuer le prix spécial du meilleur danseur du Festival.

Les résultats sont envoyés aux responsables du Championnat de Bretagne de Danse Traditionnelle de Gourin, lesquels contactent ensuite les personnes qu'ils sélectionnent pour ce Championnat. L'organisation du Festival Plinn n'a pas voix au chapitre et ne peut être tenue responsable des choix effectués.

3. Notations

Les concours de musique et chant sont notés à la libre appréciation des jurys sur des critères tels que :

- la justesse
- le rythme,
- l'expression mélodique, la sensibilité, la nuance,
- l'expression traditionnelle, le style plinn,
- la dansabilité,
- la construction de la suite, l'originalité des airs/textes
- la complicité, l'audace et la créativité

Bonne préparation et n'oubliez pas que le but premier est de prendre du plaisir à jouer, chanter, danser !